

Prolongation du délai de paiement aux CFF – suisse.ing monte au front

En prolongeant unilatéralement le délai de paiement standard de 30 à 45 jours dès le début de l'année 2025, les Chemins de fer fédéraux (CFF) ont suscité un vif mécontentement dans la branche de l'ingénierie. Cette décision affecte un grand nombre de bureaux de planification mandatés par les CFF dans le cadre de projets d'infrastructure publique et détériore encore davantage leur situation financière. suisse.ing a immédiatement réagi, pris contact avec les CFF et formulé des exigences claires.

Une décision incompréhensible aux lourdes conséquences

Les CFF justifient cette mesure par leur situation financière et invoquent une prétendue pratique courante dans la branche. Mais du point de vue de suisse.ing, cette décision marque un net recul. Un délai de 45 jours ne constitue en rien une norme dans les secteurs de la planification et de la construction, et ne fait qu'aggraver les difficultés déjà existantes: à ce jour, des clarifications de détail et des demandes de prestations supplémentaires retardent déjà les paiements de fait. Une prolongation officielle ne ferait qu'accroître les risques financiers pour les prestataires. Les bureaux d'ingénieurs se voient contraints de préfinancer leurs prestations et d'élargir leurs lignes de crédit. En d'autres termes: faire office de banque pour l'un des plus grands donneurs d'ordre publics du pays.

Prise de position officielle et appel clair

suisse.ing a exposé cette problématique de manière explicite dans une lettre adressée au directeur général des CFF, Vincent Ducrot. La revendication centrale: un retour au délai éprouvé de 30 jours ou, à défaut, des mesures compensatoires, telles que le versement d'acomptes en présence d'une garantie d'exécution. Ce type de modèle, qui a déjà fait ses preuves à l'échelon international, permet une répartition plus équitable des risques. Les CFF se sont montrés partiellement réceptifs, sans pour autant faire de concession sur le point essentiel du délai de paiement. Ils mettent en avant leurs objectifs internes de gestion financière et rejettent le principe d'acomptes de manière générale. Ils ont néanmoins annoncé leur intention d'examiner des exceptions en cas de rigueur et de procéder à des paiements plus rapides pour les créances partielles non contestées.

Réunion de haut niveau sans changement de cap

En mai, suisse.ing et des représentants de la branche ont rencontré les CFF pour un échange. Mais là encore, les CFF n'ont pas infléchi leur ligne. Si le dialogue a été salué, aucune réorientation systématique n'a été consentie. Les mesures annoncées – comme les dérogations pour cas de rigueur ou le traitement plus rapide de certaines créances non contestées – vont certes dans la bonne direction, mais ne permettent pas de résoudre le problème de fond.

suisse.ing reste critique à l'égard de cette nouvelle pratique et persiste dans sa requête: les pouvoirs adjudicateurs publics ont une fonction d'exemplarité, ce qui implique aussi des conditions de paiement équitables. Un délai de 45 jours représente une charge excessive pour les bureaux d'ingénieurs. Aussi, l'association suivra l'évolution de près et n'hésitera pas à intervenir à nouveau le cas échéant.

Dans l'intervalle, les membres sont invités à:

- documenter les répercussions de la nouvelle règle, telles que des tensions de trésorerie ou un surcroît de charge;
- dialoguer avec leurs interlocuteurs CFF pour rechercher des solutions au cas par cas et exiger le règlement des montants partiels incontestés;
- signaler à suisse.ing toute difficulté rencontrée, de sorte que l'association puisse intervenir de manière ciblée.

Maurice Lindgren, responsable des affaires politiques,
secrétariat suisse.ing